



Réponse du Conseil communal concernant la motion « Un abonnement Onde Verte pour tous les élèves de cycle 3 » du 26 septembre 2023

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le Conseil communal a été sollicité par la voie de la motion afin de se pencher sur la possibilité de financer plus largement les abonnements de transports publics pour les élèves des Cerisiers de la 9^e à la 11^e année. Le Conseil communal répond à cette motion dans le délai imparti par l'intermédiaire de ce rapport.

2. Situation

Les effectifs des élèves du Cercle scolaire Les Cerisiers varient d'une année à l'autre, que ce soit en matière d'effectifs annuels ou de provenance des élèves (La Grande Béroche ou Cortaillod). Le Conseil communal, pour répondre à la motion, a choisi de fixer des conditions de travail correspondant à une situation à un moment précis. Par conséquent, les effectifs scolaires ainsi que les différentes informations statistiques sont tirés de l'état au 26 septembre 2023, date de l'acceptation de la motion par le législatif communal. Les bases de calcul sont les suivantes et ne concernent que La Grande Béroche :

nombre d'élèves en 9, 10 et 11 ^e année	250
nombre d'élèves recevant un abonnement deux zones (11 et 15)	107
*coût de cette prestation : CHF 55'000.-	
nombre d'habitant·e·s à La Grande Béroche	9'066
0 – 5 ans	417
6 – 15 ans	894
16 – 24 ans	945
25 – 64 ans	4'757
65 ans et +	2'053

*coût de l'abonnement Onde Verte 2 zones enfant / jeune / senior	CHF 513.-
*coût de l'abonnement Onde Verte 3 zones enfant / jeune / senior	CHF 747.-
*coût de l'abonnement Onde Verte 2 zones adulte	CHF 684.-
*coût de l'abonnement Onde Verte 3 zones adulte	CHF 990.-

**Prix selon tableau Onde Verte 2024*

En plus du financement de 107 abonnements scolaires 2 zones, La Grande Béroche finance, pour les 16 – 25 ans, une participation de CHF 300.- pour un abonnement 3 zones (10 – 11 – 15), soit l'ensemble du Littoral neuchâtelois (voir plan des zones ci-après).

Cette action des 16 – 24 ans reçoit un accueil favorable de nos jeunes citoyen·ne·s puisque sur les cinq années écoulées, le taux moyen d'utilisation des Rails Check est de 67%, représentant une dépense annuelle moyenne de CHF 173'000.-.

Année	Nombre d'envoi	Coût potentiel	Coût supporté par la commune	Valorisation
2019	684	CHF 211'410.-	CHF 162'748.-	77.0%
2020	748	CHF 231'246.-	CHF 172'064.-	74.4%
2021	833	CHF 257'575.-	CHF 173'806.-	67.5%
2022	907	CHF 280'102.-	CHF 182'411.-	65.1%
2023	979	CHF 303'430.-	CHF 171'795.-	56.6%
Moyenne de 2019 - 2023	830	CHF 256'752.60	CHF 172'564.80	67.2%

Figure 1 : tableau de l'historique du subventionnement Onde Verte des 16 – 24 ans à La Grande Béroche

Ce sont donc quelques CHF 228'000.- (CHF 173'000.- + CHF 55'000.-) que notre commune dépense annuellement et actuellement pour la promotion des transports publics régionaux.

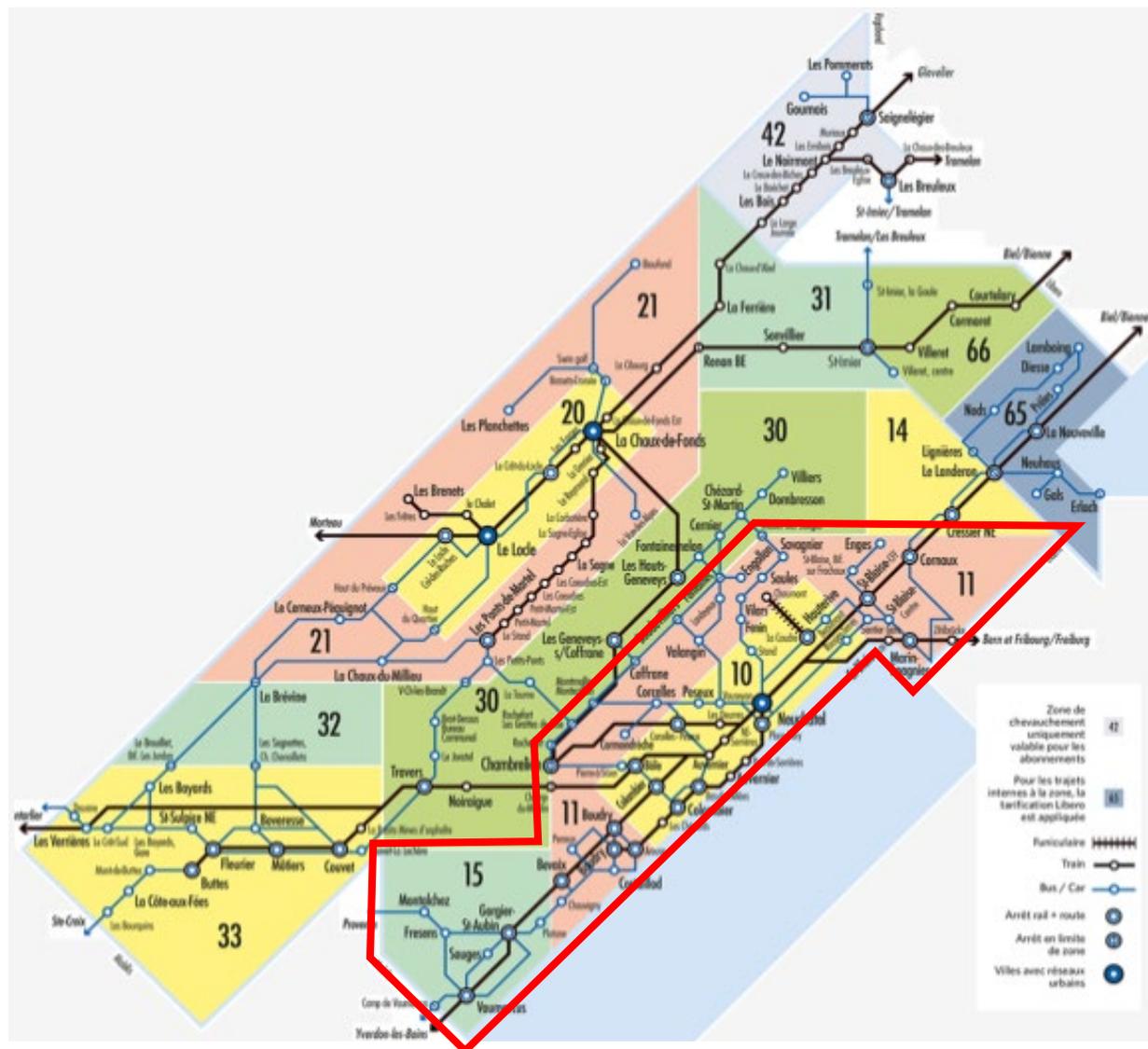


Figure 2 : plan et zones du réseau de transports publics neuchâtelois – en rouge, les trois zones concernées par les subventions

3. Évolution de l'offre en transports publics

L'année 2025 correspond au début d'une amélioration notable de l'offre en transports publics à La Grande Béroche. En effet, dès l'entrée en force du nouvel horaire (mi-décembre 2024), les citoyen·ne·s de la commune ainsi que tous·tes les pendulaires venant travailler sur notre territoire bénéficieront de trains aller-retour Bevaix – Gorgier-Saint-Aubin – Yverdon-les-Bains toutes les heures (passage de six à 19 trains par jour) tout en conservant les liaisons actuelles vers Neuchâtel. De plus, une forte amélioration pour les petits villages desservis par le car (Fresens, Montalchez et Vaumarcus) ; en effet, de six courses journalières actuellement, ces villages bénéficieront de 14 courses journalières.

Ces améliorations notables ne peuvent qu'encourager nos concitoyen·ne·s à utiliser davantage les transports publics et à notre autorité politique de trouver les meilleures pistes pour initier ce changement d'habitude en incitant les habitant·e·s à laisser leur voiture au repos aussi souvent que possible à la faveur des cars et des trains.

4. Publics cibles

Si la motion vise particulièrement les élèves de la 9^e à la 11^e, il paraît opportun au Conseil communal de réfléchir plus globalement au public que nous souhaitons toucher et pour quelles raisons.

Avant de s'y intéresser de plus près, observons quels sont arguments en faveur ou en défaveur des transports publics :

- lorsque l'on parle de promotion des transports publics, l'élément écologique est souvent le premier argument mis en avant, le second étant de désengorger les villages. Ces deux arguments ont évidemment été mis en évidence par les motionnaires. Si nous pouvons souscrire assez facilement à l'aspect écologique, nous ne pouvons pas nous dire que nos villages souffrent d'un trafic important et la diminution de ce trafic ne sera que peu significative si la mesure proposée se limite aux enfants en âge scolaire ;
- les arguments en défaveur de la promotion des transports publics sont souvent la disponibilité ou la fréquence trop faible et juste derrière le prix. À l'interne de notre territoire communal, nous bénéficions de cadence à l'heure, ce qui est assez standard pour une agglomération « dispersée » comme la nôtre. La liaison CFF, aussi bien du côté de Neuchâtel que celui d'Yverdon-les-Bains, est également, dès 2025, à l'heure et passera à la demi-heure dès la fin de la construction du tunnel CFF de Gléresse annoncée pour 2030. Reste le coût qui, en effet, peut être un élément dissuasif en comparaison du coût en véhicule individuel, en particulier si celui-ci est amorti ; et c'est peut-être bien pour cette dernière raison que nous pourrions imaginer un soutien communal plus large des transports publics et ainsi donc de ne pas se limiter au public cible de la motion.

Les publics cibles pour un soutien financier communal sont répartis en quatre catégories décrites ci-dessous. Les enfants avant l'âge de la 9^e année ne sont pas pris en compte considérant qu'ils ne voyagent pas seuls dans les transports publics.

- Enfants des Cerisiers pour une égalité de traitement ; uniquement les 9, 10 et 11^e années (selon motion) ;
- jeunes, soutien déjà existant à continuer pour garder les bonnes habitudes d'utilisation des transports publics ;
- adultes conducteurs, propriétaires de voiture qui sont les plus difficiles à « convertir » ;
- seniors qui pourraient trouver un rythme plus serein en passant du véhicule privé aux transports publics.

5. Coûts

En se limitant à la demande de la motion, le coût du financement des abonnements pour les élèves des Cerisiers atteindrait CHF 128'250.-, soit CHF 73'250.- de plus que le financement actuel.

Le soutien de CHF 300.- aux 16 – 25 ans coûte à la commune CHF 173'000.- par année, voir figure 1 à la page 2, et n'est, a priori, pas remis en question.

Qu'en est-il des autres publics cibles ? Compte tenu de l'évolution positive des transports publics dans notre commune, en adoptant l'hypothèse qu'un soutien doit être envisagé, à titre d'exemple, de l'ordre de CHF 450.- pour un abonnement adulte et CHF 300.- pour un abonnement annuel senior et en se basant sur un taux de saisie de l'opportunité de 30% (pour les adultes comme pour les seniors), alors le coût annuel d'une telle opération serait d'un million de francs supplémentaire.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal proposera, lors de l'élaboration du budget 2025 et en discussion avec la commission financière, une adaptation de la ligne budgétaire « 36370.03 Subventions Onde Verte Junior ».

Nous vous remercions pour la lecture attentive que vous aurez faite de cette réponse et vous proposons de classer la motion.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent rapport, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 4 septembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
Hassan Assumani Thierry Pittet